

## 16 Provinces

Woleu-Ntem/Département du Woleu/Oyem/Prestation de serment de quatre inspecteurs centraux des Impôts

**"Votre devoir est de servir la nation et non de vous servir !"**

Les quatre agents...



... ayant prêté serment...



... devant les membres du tribunal.

PME

Oyem/Gabon

*Ce rappel est du procureur de la République, Rodrigue Ondo Mfoumou, lors de ses réquisitions, afin d'attirer l'attention des impétrants sur les dangers de succomber à la tentation d'être soudoyés par des opérateurs économiques.*

LA salle d'audience du tribunal de première instance d'Oyem a abrité, le 22 février dernier, la cérémonie de prestation de serment de quatre inspecteurs centraux promus à la direction provinciale des Impôts du Woleu-Ntem, marquant ainsi leur prise de fonctions officielle au sein de cette administration. Il s'agit de Charles Julien Mbourou Cissé, Rodrigue Ibou Ly, Donald Ebé Mba et Ernest Ilagou Ossad.

Les quatre agents ont prêté serment devant le président du tribunal de première instance d'Oyem, Alec Patrick Ibinga. De bout, main droite levée à la barre, ils ont prononcé la formule consacrée suivante : "Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions, et d'observer en tout, les devoirs qu'elles imposent".

Dans ses réquisitions, le procureur de la République, Rodrigue Ondo Mfoumou, a rappelé que l'acte de serment est conforme aux dispositions de l'article 30 du décret n°860/PR/MFP du 20 août 1981 fixant le statut particulier des fonctionnaires du secteur administration économique et financière, qui prévoit l'obligation pour les agents de ce secteur, de prêter serment devant la juridiction compétente. Le représentant du ministère public a, par ailleurs,



Le procureur Rodrigue Ondo Mfoumou a prévenu les agents des Impôts que la loi sera sans pitié pour ceux d'entre eux qui seraient tentés de verser dans la corruption.

indiqué que le travail des agents des Impôts repose essentiellement sur la conception, la mise en œuvre et l'application des règles fiscales, tant au niveau des travaux de taxation, de vérification, qu'à celui du recouvrement et du contentieux. Etant dépositaires de l'autorité de l'Etat, les agents des impôts ont une obligation ré-

galiennne et personnelle, de prêter serment.

« Laquelle prestation de serment exige de votre part, que vous rendrez compte immédiatement au procureur de la République, qui est le maître des poursuites et le seul chef en matière de police judiciaire de toutes les infractions constatées sur le terrain », a déclaré M. Ondo Mfoumou. Non sans

exhorter les promus à « transmettre quotidiennement les procès-verbaux de constatation. Et si vous ne le faites pas, nous viendrons les chercher chez vous, au besoin. »

Selon le haut magistrat, la prestation de serment reconnaît également à l'agent de l'impôt, la qualité d'Officier de police judiciaire (OPJ) à compétence spéciale. Un titre que l'intéressé peut perdre à travers son comportement, ses agissements et ses actes.

Les concernés ont été alors invités à mériter la confiance placée en eux par les autorités du pays, à ne pas céder aux sirènes de la corruption et à l'appât du gain facile. « Votre devoir est de servir la nation et non de vous servir », a rappelé le représentant du ministère public.

Une manière d'attirer l'attention de ses nouveaux collaborateurs, qui seront en proie à des tentations

de toutes sortes, notamment dans leurs relations avec les opérateurs économiques. « Vous serez amenés à être en contact avec des opérateurs économiques. Sachez que vous devez résister à leur proposition (...). Ne faites pas de votre travail, une affaire personnelle, et gardez à l'esprit que la loi est au-dessus de vous tel un couperet, qui tomberait sur votre tête à la moindre incartade », a menacé Rodrigue Ondo Mfoumou.

Et le président Alec Patrick Ibinga de renchérir que le parquet sera sans pitié en cas de non-respect du serment. Même s'il a reconnu que les promus vont parfois travailler dans des conditions difficiles.

Le haut magistrat a surtout invité les uns et les autres à faire fi de tous ces managements, en mettant en avant leur sens du patriotisme et d'ardeur au travail.

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Concours d'entrée dans les centres de formation et de perfectionnement professionnels

**Ils étaient 16 candidats dans les starting-blocks**

Seuls 16 candidats concourent.



La distribution des épreuves aux candidats.



Le gouverneur Banguébe a encouragé les candidats à faire de leur mieux pour être sélectionnés.

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

A l'instar des autres chefs-lieux de provinces du pays, Mouila a abrité, le 23 février dernier, au centre unique du Lycée technique Nyonda Makita (LTNM), les épreuves du concours d'entrée dans les centres de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP). Une compétition destinée aux candidats des deux sexes des niveaux

de 5<sup>e</sup> années des écoles primaires, jusqu'en classe de Terminale des lycées et collèges.

C'est le gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Banguébe Mayoulou, qui a donné le top en présence du directeur de la Zone académique, du proviseur du LTNM, ainsi que du président du centre, l'inspecteur pédagogique.

Avant l'ouverture des enveloppes contenant les épreuves par le président du centre, le gouverneur de pro-

vince a profité de l'occasion pour prodiguer quelques conseils aux candidats. Il leur a demandé de s'appliquer, afin d'être sélectionnés parmi les meilleurs postulants aux diverses filières qu'ils ont choisies. « Je sais compter sur votre dynamisme à mieux faire car, vous jouez là une étape importante de votre avenir. Après la session inter-stage qui vous permettra d'avoir un métier, vous pourriez entreprendre et être autonomes. Je vous encourage à faire davantage », a-t-

il dit.

A Mouila, seulement ...16 candidats, toutes options confondues, qui se sont inscrits pour passer le concours dans les différentes filières du secondaire (travaux bâtiments, cordonnerie, boulangerie, coiffure, mécanique tout secteur, cuisine classique, infographie, technicien des bases de données, etc.) et les filières du tertiaire (comptabilité gestion 1 et 2, secrétariat bureautique, secrétaire de direction bilingue, transit douane niveau

2, etc.).

Les organisateurs ont réquisitionné une salle de classe pour accueillir les candidats qui ont, chacun, occupé un table-banc, sous l'œil vigilant des surveillants. En première heure par exemple, de 8 à 10 heures, ils ont planché sur l'épreuve de français confectionnée sous forme de questions à choix multiples (QCM). Puis sur les sciences (mathématiques, sciences physiques) avant de clôturer par l'épreuve de culture générale. Le en fonction de

chaque niveau.

Les candidats du centre de Mouila qui seront déclarés admis iront suivre leur formation professionnelle théorique et pratique dans les localités de Tchibanga, Libreville ou d'autres centres de formation de leur choix. Le chef-lieu de la province de la Ngounié étant dépourvu de cette structure dont les travaux de construction, lancés en 2007, au quartier Bavana, dans le deuxième arrondissement ne sont jamais arrivés à leur terme.